

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2021/.....²⁴¹/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2021/0028/AN DU 04 JUILLET
2021.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2021/0028/AN du 04 juillet 2021, portant autorisation de ratification de l'Accord de Coopération Militaire et Technique signé le 19 juin 2021 à Accra (Ghana), entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ²⁷ JUIL.


Prof. ALPHA CONDE